

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^e, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 13 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

2 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Une dépêche de Turin nous apprend qu'un mouvement assez grave, excité parmi les paysans de la province de Vicence, menace les classes élevées de la Vénétie d'une réaction à peu près semblable à celle qui provoqua de si cruels conflits parmi les habitants de la Gallicie, vers 1846. Si nous en croyons des correspondances particulières, qui donnent des détails plus circonstanciés que la dépêche en question, des dangers sérieux menaceraient les propriétaires italiens, dont la sécurité serait loin d'être protégée par les troupes autrichiennes.

Comme partout, lorsque l'agriculture était arriérée, existait, en Vénétie, l'usage de la vaine pâture. Plus tard, ce fâcheux état de choses a été supprimé progressivement, soit par voie d'arrangements entre les particuliers, soit par décrets du gouvernement, jusqu'à sa complète abolition, en 1856. Or, les paysans de quelques communes, excités par le parti de la réaction clérical et militaire, se rassemblèrent en masse récemment, et, armés de fourches et de bâtons, conduisirent leurs bestiaux sur les prairies, précédés par un drapeau jaune et noir et poussant des cris de : *Vive l'Autriche et mort aux seigneurs!* Les fermiers et les propriétaires se portèrent aussitôt sur les lieux pour repousser l'invasion, mais les paysans résistèrent, frappant et blessant ceux qui voulaient les ramener à la raison. Les soldats de la garnison de Vicence ont été appelés à leur tour, et c'est alors qu'est survenu l'incident le plus grave. Après avoir accueilli les soldats par des cris de : *Vive l'Autriche!* poussés à gorge déployée, les paysans continuèrent à faire paître leurs bestiaux, en se déclarant prêts à mourir plutôt que de transiger sur leurs droits. La troupe resta dès lors inactive.

Une députation de villageois se rendit ensuite à la villa Colleoni, chez le général autrichien, en lui faisant connaître que « les seigneurs étaient hostiles au gouvernement autrichien, qu'ils envoyaient leurs fils dans l'armée italienne avec l'argent extorqué aux paysans, qui étaient, quant à

eux, obéissants, pleins d'ardeur pour la cause de l'ordre et prêts à mourir pour l'Autriche. » Forts désormais de l'adhésion tacite de l'autorité, les paysans achevèrent de dévaster les prairies aux cris de : *Vive l'Autriche!*

L'abandon de l'autorité militaire ayant été ainsi constaté, quelques propriétaires se sont adressés au délégué de la province pour obtenir la répression des désordres, mais toutes les démarches ont été inutiles. On aurait répondu qu'on ne pouvait agir rigoureusement contre une classe qui a des droits à la compassion. « Il est remarquable, ajoutait la correspondance, que l'insurrection a éclaté dans les endroits où les soldats sont le plus nombreux. »

Nous croyons encore que certaines parties du récit qui précède sont empreintes d'exagération. Toutefois, si le fait principal, l'invasion des propriétés privées par les paysans, d'accord avec l'autorité militaire, reçoit sa confirmation, on ne saurait trop déplorer ses effets moraux pour l'avenir. La jacquerie commence toujours par la négation des droits de propriété et finit par l'incendie et le meurtre. On en sait quelque chose à Vienne surtout, où l'on a dû entendre bien des fois les cris des malheureuses victimes qui furent massacrées dans le cercle de Lemberg. — Havas.

La Gazette universelle de Prusse publie les nouvelles suivantes de Moscou, sans date :

Des désordres violents, commis par les étudiants, ont été réprimés par la force armée. Une pétition, couverte de 17,000 signatures, demande la mise en liberté des prisonniers et l'établissement d'une constitution.

L'université de Kasan a été close, parce que tous les étudiants avaient pris part à la démolition du palais du recteur.

Il est avéré que les désordres commis par les étudiants à Charkow et les troubles qui ont eu lieu dans les autres universités répondaient à un mot d'ordre. L'université de Kiew est seule restée tranquille.

On mande de Saint-Petersbourg que le comte Schouvalof, chef de la police politique, est allé à Moscou à la rencontre de l'empereur pour lui pré-

sentir sa démission. Le secrétaire du ministère a été arrêté parce qu'il avait recueilli des signatures à une pétition en faveur des étudiants à Saint-Petersbourg, qui aurait dû être remise à l'Empereur à son retour dans la capitale. On craint que le retour de Sa Majesté ne donne lieu à des démonstrations hostiles de la part des populations. — Havas.

On écrit de Varsovie, le 27 octobre, à la Patrie : Le sénateur général Fanschawe traversait la rue Długa, accompagné de son homme d'affaires; à la porte de la maison du gouverneur, auquel le général allait rendre visite, les soldats ont attaqué l'homme d'affaires, et le général, ayant voulu le défendre, fut lui-même frappé et blessé. D'autres personnages russes ont subi le même traitement.

Dans les provinces, les brutalités commises par les troupes sont plus fréquentes encore. A Plock, le général Roznoeo fait envahir les églises et les maisons, et arrêter en masse les citoyens. A Kolo, le colonel Weimar a fait attaquer une noce juive; les hommes, les femmes, la fiancée elle-même, ont été frappés à coups de bâton.

Le gouvernement est obsédé de dénonciations extravagantes. Un gendarme a dernièrement accusé le corps des douaniers de porter sous les uniformes des vêtements et des emblèmes défendus. Les arrestations ne cessent pas. MM. Kowzeniewski, Gesele et quatre ou cinq autres ont été enlevés cette nuit de leur domicile.

Le journal officiel, à la date du 26 octobre, annonce que le général aide-de-camp, comte Lambert, a provisoirement abandonné son poste de lieutenant pour des raisons de santé, et qu'il est remplacé par le général aide-de-camp Soukozane; ce dernier a inauguré son entrée en fonctions par une promenade dans les rues. Il enjoignait aux soldats de son escorte d'enlever avec leurs lances les chapeaux et les casquettes des hommes qui ne se découvriraient pas sur son passage.

On dit que le général Lambert doit se rendre à Rome, pour s'expliquer sur les excès commis dans les églises, et obtenir l'ordre qu'elles soient de nouveau livrées au culte.

Certaines personnes mettent en doute la mort du général Gerstenzweig; la Gazette de Varsovie

FLEUVE

LA PASSION DE LA MER

(Suite et fin.)

VII. — EN QUEUE-DE-RAT.

Après un long évanouissement dont un coup-d'œil lui révéla les affreux mystères, Siméon se vit sur une plage défendue par un banc d'écueils; il tenait encore entre ses bras le corps inanimé d'Adèle; ses deux enfants gisaient à ses côtés. La mer se retirait, laissant des dépouilles sur toutes les parties du rivage, et le vent grondait toujours dans le lointain.

Quelques pêcheurs accoururent et trouvèrent Siméon anéanti, blessé, mourant lui-même; ils lui proposèrent de l'emmener dans leurs cabanes. Le malheureux les regardait fixement sans les entendre; l'œil égaré, les lèvres bleuâtres, il pressait encore la main glacée d'Adèle, et semblait attaché au sol par une force invisible.

— Il faut l'emporter, dit un des riverains.

Le naufragé, dans son délire, essaya de résister; mais les forces lui manquèrent de nouveau; il tomba en défaillance entre les bras des pêcheurs.

Un mois après, grâce aux soins de ses hôtes, le capitaine était capable de retourner au Havre.

Un dernier malheur l'y attendait.

M. Méleze avait appris en même temps la perte de son navire et celle de son fils, de sa belle-fille, de ses petits-enfants, de tout ce qui l'attachait à la vie. Frappé à la fois dans toutes ses affections et dans son honneur commercial, il était atteint d'une fièvre cérébrale. Quand Siméon entra, il ne le reconnut pas. Siméon, de son côté, parut insensible à la nouvelle catastrophe qui le menaçait; la mesure de ses douleurs était comblée depuis longtemps; depuis longtemps elle avait débordé. Il avait trop souffert, il avait trop pleuré, la source des larmes était tarie. Ce fut d'un œil sec qu'il accompagna le convoi funèbre.

Siméon vivait seul; son air austère et sombre était effrayant, il faisait mal à voir. On disait qu'il avait perdu la raison. On ne savait de lui qu'une seule chose, c'est qu'il allait passer ses journées entières sur les plages isolées, le regard immobile et tourné sur l'horizon. C'est là qu'il s'abandonnait aux plus cruelles méditations; son voyage à bord du *Caraipe* lui pesait comme un remords; il maudissait la mer au bord de laquelle une puissance irrésistible le ramenait. C'est là que son cœur ulcéré évoquait le triste souvenir d'Adèle; là qu'il savourait avec

un horrible plaisir toute l'amertume de ses peines, semblable à celui qui tourne et retourne le fer dans sa propre blessure, semblable à ces animaux furieux qui se déchirent avec rage de leurs ongles et de leurs dents.

Peu à peu cependant il en vint à se reporter de préférence aux premiers mois de la traversée du *Dauphin*. Il se voyait bercé par les vagues, tout entier à la causerie de sa jeune passagère; les flots bruissaient aux flancs du navire, le ciel était étoilé; la douce brise des régions intertropicales arrondissait les voiles; sur le dernier plan, les matelots au pied du mât de misaine, fredonnaient des rondes et la drosse du gouvernail gémissait sourdement.

Des impressions plus douces, des images attrayantes de la vie maritime, s'allièrent naturellement à ses regrets et à ses plus chers souvenirs. Il se familiarisa avec ces rêveries moins lugubres, s'y complut, et revint par une transition insensible à désirer encore les sauvages harmonies de son existence passée.

L'amour et le bonheur avaient pu autrefois dompter pour quelque temps sa passion instinctive, l'excès du malheur avait produit à son tour le même effet; mais cette passion enchaînée recouvrait lentement ses forces.

Un jour, l'on apprit que Siméon était subitement parti pour Brest. Son amitié pour Rodolphe d'Épinois l'y atti-

annonce que la femme du général vient d'arriver dans cette ville.

Une croix de chêne a été érigée et consacrée le 2 novembre dans le cimetière de Lemberg (Pologne) en l'honneur des victimes de Varsovie et de Vilna. Plus de 10,000 personnes qui s'étaient rendues en procession à la cérémonie, ont chanté au retour les hymnes polonais, et se sont dispersées tranquillement après. Ni la troupe qui avait pris les armes, ni la police ne sont intervenues. — Havas.

La Gazette de Vienne dément, dans son numéro du 2 novembre, les assertions de divers journaux étrangers concernant des conseils qui auraient été donnés au gouvernement autrichien par des cabinets étrangers, sur la question de la Hongrie et la cession de la Vénétie.

On mande de Berlin, le 2 novembre : Le duc de Magenta et le comte Della Roca quitteront Berlin ce soir. Lord Clarendon partira mercredi prochain.

La Gazette de la Croix annonce l'arrivée prochaine de M. de Beust, ministre de Saxe, qui apportera, dit-on, des propositions concernant la réforme fédérale. On croit que ces propositions devront stipuler que, pour les affaires courantes la diète sera présidée par un directoire composé de trois personnes. Quant aux questions de guerre et de paix et aux autres décisions importantes, elles seront traitées par les ministres représentant les divers Etats, qui se rassembleront alternativement dans une ville du nord et dans une ville du midi de l'Allemagne. La Prusse présidera les diètes siégeant dans la ville du nord et l'Autriche celles siégeant dans la ville du midi. A ces diètes des ministres sera adjointe une représentation nationale siégeant dans la même ville. — Havas.

Nous croyons savoir, d'après des renseignements personnels et dignes de foi, que les impressions recueillies à Paris par M. Ratazzi sont aujourd'hui connues à Turin et qu'elles y sont appréciées avec autant de sagesse que de patriotisme par le gouvernement du roi Victor-Emmanuel.

Il résulte des mêmes informations, que tous les hommes d'ordre à Turin vont se grouper autour de cette politique de modération pour la faire triompher contre les impatients ou les révolutionnaires qui voudraient pousser l'Italie dans de nouveaux périls et compromettraient son avenir. (La Patrie.)

D'après un télégramme de Naples, du 30 octobre, 74 brigands qui se trouvent entre Cancelli et Tola, proposent de se rendre. — Havas.

Plusieurs journaux étrangers annoncent que M. le maréchal duc de Magenta doit, en quittant la Prusse, aller remplir une mission extraordinaire à Vienne. Cette nouvelle est complètement inexacte. On assure que M. le duc de Magenta quittera Berlin dans le courant de la semaine prochaine et reviendra directement à Paris.

Voici les renseignements que nous fournisent les journaux suisses au sujet des faits qui viennent de se passer dans la vallée de Dappes :

Il paraît que la police du canton de Vaud voulait arrêter un Français au hameau suisse de la Cressonnière, dans la vallée de Dappes. Le 27, suivant les uns, et le 28, suivant les autres, un détachement de soldats et de gendarmes français, parti du fort des Rousses, serait entré dans la vallée de Dappes et aurait occupé le village pour s'opposer à cette arrestation illégale. Une correspondance de Berne ajoute que le détachement aurait passé par Verrières, et qu'il aurait ainsi violé un territoire appartenant sans conteste à la Suisse. Toutefois le conflit ne porte pas sur ce point, au moins douteux, mais bien sur l'entrée des Français dans la vallée de Dappes, dont la propriété, revendiquée par la Suisse, a toujours été contestée par la France.

Instruit de ces faits, le gouvernement de Vaud adressa au Conseil fédéral un rapport auquel il joignit ceux du préfet de Nyon et du chef de poste de gendarmerie de St-Cergues. Le Conseil fédéral eut devoir envoyer sur les lieux le président Migy, de Berne, et le vice-président du conseil d'Etat de Vaud, le colonel Veillon : par suite des informations qui lui furent fournies, il décida le 1^{er} novembre, qu'il serait donné connaissance par une circulaire à tous les gouvernements cantonaux de la violation du territoire suisse, et que des réclamations seraient adressées au gouvernement français. (Patrie.)

Nous trouvons dans une correspondance de Berne quelques renseignements sur la composition de la commission mixte qui doit être chargée de procéder à une nouvelle enquête sur les faits de Ville-la-Grand. La France et la Suisse nommeraient chacune deux commissaires, en s'interdisant de porter leur choix sur les personnes qui ont pris part à la première instruction. Le gouvernement français demande en outre qu'aucun habitant de Genève ne figure dans la commission, et le Conseil fédéral, que les commissaires français ne puissent être choisis dans un département limitrophe du canton de Genève. (Idem.)

Une dépêche de Syrie, du 23 octobre, nous transmet les informations suivantes :

Les membres de la commission européenne, après avoir terminé la première partie de leurs opérations, avaient quitté Deir-el-Khamar pour se rendre à Damas. On pense que la question des indemnités dues aux chrétiens de cette ville sera réglée vers le 8 ou le 10 novembre au plus tard.

Le contre-amiral Chestakoff, qui commandait la division navale russe, a quitté la côte de Syrie pour retourner au Pirée. Il n'a laissé qu'une seule corvette au mouillage de Beyrouth.

Le contre-amiral Mundy, qui commandait l'escadre anglaise de Syrie, a également quitté le pays pour rentrer à Malte. D'après les ordres de son gouvernement, il a laissé, comme la France, une division de quatre bâtiments de guerre d'un rang inférieur devant Beyrouth.

Il y aura pendant l'hiver, à la côte de Syrie, quatre navires de guerre français, quatre bâtiments de guerre anglais, une corvette à vapeur de la marine russe et une corvette à vapeur de la marine hellénique.

New-York, 22 octobre. — Le général Stone a passé le Potomac, le 21, à Edwards-Ferry, avec

1,800 hommes ; il marchait dans la direction de Leesburg ; il a été repoussé par un corps de confédérés.

5,000 confédérés ont été battus par les fédéraux à Frederickstown en Missouri.

On croit que le général Fremont sera déplacé. Le New-York Times dit que le Mexique a demandé l'intervention du gouvernement fédéral pour arranger son différend avec les puissances européennes. Le Mexique aurait demandé au gouvernement fédéral d'administrer les revenus mexicains pour payer les intérêts du capital dû aux puissances étrangères.

Le New-York Times attribue la circulaire de M. Seward, sur les fortifications des côtes, à l'attitude des puissances contre le Mexique. — Havas.

Les dernières nouvelles de Buenos-Ayres annoncent la défaite du général Urquiza, qui a perdu son artillerie, ses bagages, et auquel on a fait six cents prisonniers. — Havas.

Nous apprenons que le corps espagnol désigné pour agir au Mexique sera commandé par le général Prim, comte de Reuss.

La correspondance adressée de Berlin, le 30 octobre, au Moniteur, nous entretient des magnificences déployées par le représentant de la France à l'occasion de la fête offerte par lui à leurs Majestés prussiennes :

« Ce bal, fait observer le correspondant de la feuille, n'était pas remarquable seulement par le luxe, l'élégance et le bon goût qui avaient présidé à tous ses détails ; il avait des titres plus sérieux aux dispositions bienveillantes du roi et de la reine de Prusse, il continuait, en quelque sorte, l'hospitalité que le roi avait recue à Compiègne et dont il s'est montré si cordialement enchanté. A tous ses titres personnels, l'ambassadeur extraordinaire de l'Empereur des Français joignait celui de représentant et d'organe des sentiments de son Souverain ; et le roi, de son côté, semblait autorisé à voir, dans le plaisir avec lequel il assistait à cette fête, un nouveau gage des bonnes relations qui existent, ne pourrait-on pas dire de l'amitié qui s'est établie entre l'Empereur et lui. »

FAITS DIVERS.

Des renseignements puisés à bonne source, dit un télégramme de Berlin, du 31 octobre, permettent d'assurer que l'on ne s'est pas encore entendu jusqu'à présent sur la somme d'argent que la Banque de Prusse devra livrer à la banque de France.

Nous apprenons, par une dépêche de Londres, que dans le meeting tenu par la société d'agriculture à Chrischurch, lord Malmesbury a fait l'éloge des volontaires, et a dit que des forces considérables étaient nécessaires à la défense de l'Angleterre, dans le cas où la France viendrait à y débarquer une armée.

On écrit d'Athènes, 25 octobre :

La chambre des mises en accusation a prononcé son arrêt dans l'affaire de l'attentat. Dossios a seul été renvoyé devant la cour d'assises d'Athènes. Les trois jeunes gens qui avaient été

raité ; la ville du Havre, d'ailleurs, toute de constrats pour lui, témoin de son bonheur, témoin de son adversité, lui devenait plus insupportable à mesure que ses douleurs se modifiaient ; il voulut la fuir comme un séjour odieux ; enfin il avait conçu un projet dont son intimité avec l'officier de marine devait rendre l'exécution plus facile. Il retrouva son ancien camarade tel qu'il l'avait jugé, toujours bon, franc et dévoué.

— Je viens te demander d'embarquer à ton bord, lui dit-il.

Rodolphe d'Épinois recula épouvanté.

— Je te comprends, reprit Siméon ; écoute-moi et ne tente pas de me dissuader : c'est un parti pris. J'ai tout perdu par ma folle passion de la mer, je le sais, mais je ne suis pas guéri. J'ai vu sombrer mon navire, je ne me suis pas découragé. J'ai été le bourreau de ma femme, de mes enfants, de mon père, c'est horrible ; mais je suis entraîné par une force fatale. C'est au large, au large seulement que je puis continuer à subir la vie. Et d'ailleurs, que ferai-je à terre?... ils sont tous morts ! je les ai tous tués ; la mer a besoin d'une dernière victime. Mais pourquoi raisonner ? il faut que je navigue, il le faut. — J'ai compté sur toi. — Que la marine m'ouvre une porte, je me rangerai avec joie sous sa flamme ; sinon, j'irai de port en port mendier une place de capitaine,

de second, de lieutenant même. J'accepterai telles conditions qu'on me fera ; j'ai besoin de naviguer.

D'Épinois comprit que ce n'était pas un conseil, mais un service qu'on lui demandait. Comme on se soumet aux caprices d'un malade, il respecta la volonté de son ami, il employa tout son crédit et parvint à obtenir pour lui une nomination d'enseigne auxiliaire. Peu de temps après, ils partirent ensemble pour les mers du Sud.

Epris comme il l'était de sa profession, Siméon ne pouvait être un officier médiocre ; son zèle, son activité lui auraient valu la protection de son commandant, quand bien même celui-ci n'eût pas été son ami. Cependant ses services se trouvèrent brusquement interrompus. Au retour de la campagne, un arrêté ministériel supprimait entièrement les enseignes auxiliaires. Il ne put se faire définitivement admettre dans les cadres du corps royal.

D'Épinois lui conseilla de temporiser, de vivre à terre et d'attendre quelque chance favorable. Siméon l'essaya ; mais où l'amour n'avait pas triomphé, l'amitié devait être impuissante. Ses antécédents et ses connaissances commerciales reconnues, lui assuraient une honorable existence à Nantes, où on lui faisait les plus belles propositions. Il refusa, pour accepter une place de second sur un brig de commerce.

Ainsi, de riche armateur, simple capitaine, — de capitaine, enseigne auxiliaire, — puis second au long cours, ils descendaient sans cesse dans l'échelle des positions maritimes.

Devenu vieux, repoussé de la marine marchande, où des officiers plus jeunes lui étaient nécessairement préférés, il se rendit à Brest une dernière fois ; Rodolphe d'Épinois, promu depuis plusieurs années au grade de capitaine de vaisseau, y commandait alors la division des équipages de ligne :

— Enfin, Siméon, enfin, tu te rends ; tu accomplis ta promesse, et viens finir auprès de ton vieil ami ta laborieuse vie de navigateur. Pour ma part, j'ai dit adieu à la mer ; dans deux ou trois ans, je prends ma retraite, c'est décidé. Je suis heureux de te revoir ; j'avais peur que tu ne fusses incurable.

— Je le suis, répondit Siméon ; refuseras-tu de m'aider ?

— Quelle folie ! Comment, tu vas de mal en pis, et ne veux pas t'arrêter ; que cherches-tu ? A quoi te serai-je bon ? A notre âge, on doit se modérer, corbleu ! s'écria le capitaine de vaisseau d'un ton de dépit marqué. Que peut-on faire de toi ! un maître, un chef de timonerie ! Allons, sois raisonnable, te dis-je, une fois dans ta vie, ce n'est pas de trop.

arrêtés préventivement à la suite de cette odieuse tentative ont été mis hors de cause, leur complicité n'ayant pas été établie.

— Le service a été interrompu sur le chemin de fer de Civita-Vecchia à Rome, par suite de graves dégâts qu'ont occasionnés les pluies.

Le 30, une locomotive a déraillé; elle a été brisée; aucun voyageur n'a été blessé. Les employés, qui étaient tombés à l'eau, ont été tous sauvés. On travaille activement aux réparations des ponts écroulés il y a trois mois à Civita-Castellana.

— On écrit de Bassèges, le 30 octobre, au *Messenger du Midi*:

« Les travaux d'épuisement et de recherches continuent avec activité dans la mine de Lalle. Le premier étage a été complètement exploré, et ce n'est que dans quelques jours qu'on pourra arriver au niveau inférieur; le nombre total des cadavres retirés jusqu'à présent est de 37; il doit en rester encore 68. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

La rentrée du Tribunal civil a eu lieu hier matin, à neuf heures; la messe du Saint-Esprit a été dite à l'église Saint-Pierre.

La distribution des récompenses aux exposants de Nantes a eu lieu la semaine dernière. L'industrie Saumuroise occupe un rang qui fait honneur à nos concitoyens. Voici les noms de ceux qui ont obtenu des récompenses.

Médaille d'argent de S. M. l'Impératrice.

M. Lefèvre, contre-maitre chez M. Passedoit, Fontevrault.

Médaille d'or.

M. Fusellier, Montreuil-Bellay. — Résolvant très-bien le problème difficile de battre, épurer et nettoyer la graine de trèfle.

Médailles d'argent.

M. Passedoit, de Saumur. — Manège à transmission.

M. Fusellier, Montreuil-Bellay. — Machine à battre et à vanner simple, solide, remplissant bien son double objet.

M. Passedoit, Saumur (rappel). — Pour sa locomobile spécialement affectée au service des fermes.

M. Neveu, Elie, de Saumur. — Baratte à doubles ailettes tournant en sens inverse.

M. Combier, Saumur. — Raspail.

M. Passedoit, Fontevrault. — Ressorts de carrosserie.

Médaille de bronze.

M. Angelo Bolognesi, Saumur. — Raspail.

Mentions honorables.

M. Viger, Athé, près Longué. — Alcool de betteraves.

M. Menier, Saumur. — Raspail.

M. Perdreau, Fontevrault. — Briques réfractaires.

Nous empruntons au *Courrier de Tarn-et-Garonne* l'article suivant, émané de M. le maire de Montauban, sur la taxe du pain :

« Lorsque le prix du pain hausse, une partie

de la population murmure et se plaint, tantôt du gouvernement, tantôt de l'administration municipale, tantôt des propriétaires détenteurs des grains. Comme ces plaintes résultent de préjugés que l'on ne devrait plus trouver à notre époque, nous avons cru qu'il suffirait, pour les combattre, de quelques explications, dont la franchise et la sincérité, faisant connaître la réalité des choses, démontreraient le mal fondé de ces récriminations.

» En ce qui concerne le gouvernement, saurait-on admettre qu'il se crée à lui-même les embarras et les préoccupations de la cherté des subsistances? Pourrait-on bien accuser, d'ailleurs, celui dont le but constant, dont tous les actes tendent à donner au peuple la vie à bon marché. Son pouvoir et son devoir se bornent à favoriser l'importation pour combler le déficit de la récolte, cause unique de la sur-élévation du prix des blés.

• Pour nous, quel est notre rôle? Un tableau, servant de base à la fixation de la taxe, rédigé après des expériences contradictoires ayant pour but de ne laisser aux boulangers qu'un légitime bénéfice de manipulation, lie réciproquement ceux-ci et l'administration municipale. A tel prix moyen du blé correspond nécessairement et fatalement tel prix du pain. Notre tâche se borne à constater le premier, pour y conformer le second. Nous ne pouvons qu'une chose : donner du travail, assurer des salaires, distribuer de plus larges secours aux malheureux, et nous n'y faillirons pas.

» Quant aux propriétaires producteurs de blé, que pourrait-on leur reprocher? D'attendre le moment favorable pour mieux vendre? Mais c'est là le principe du commerce. Le négociant fait-il autre chose qu'acheter en baisse pour vendre en hausse? Le fabricant ne fixe-t-il pas le taux de sa marchandise sans subir d'autre loi que celle de la concurrence? L'ouvrier ne détermine-t-il pas le taux de son salaire? Le prix de son travail n'a-t-il pas son cours aussi et ses variations? Ou serait la liberté des transactions, s'il en pouvait être autrement?

» Reconnaissons donc qu'aucun pouvoir humain ne peut rien à ces situations; que c'est la Providence seule qui les fait par l'abondance ou la disette. Gardons-nous surtout de la blasphémer, et ne cherchons pas à pénétrer ses desseins. Qui sait si ces crises ne sont pas nécessaires à l'équilibre de la production universelle? Que chacun, d'ailleurs, se rassure : la liberté commerciale qui règne aura bientôt fait affluer dans nos ports l'équivalent d'un crédit de production que la peur s'exagère toujours. »

VILLE DE SAUMUR.

Recrutement. — Classe de 1861. — Formation des tableaux de recensement.

Le Maire de la ville de Saumur, officier de la Légion-d'Honneur.

Rappelle à ses administrés que l'article 8 de la loi du 21 mars 1852 prescrit aux jeunes gens susceptibles d'être portés sur les tableaux de recensement, à leurs parents ou tuteurs, de faire la déclaration nécessaire pour l'inscription sur les tableaux. En conséquence, les jeunes gens omis seront reportés à la classe suivante, ce qui retardera leur libération.

— Il a été armateur au flâne, et capitaine d'un beau trois-mâts, sans compter que je l'ai vu sur la corvette la *Favorite*. Le voici adjudant, à cette heure, si ça continue, nous le verrons matelots un de ces quatre matins.

— Tiens! dit un gabier qui amoindrissait un cordage par le bout et lui donnait le forme d'un cône très-effilé, il a ratissé sa vie, comme moi cette écoute de hune, en queue de rat.

A quatre jours de là, le petit brig appareilla pour les mers du Nord. Des navires l'ont rencontré, dit-on, le mois suivant, dans les environs des Orcades, mais ce sont les dernières nouvelles qu'on en ait eues.

Le capitaine de vaisseau, aujourd'hui en retraite, raconte souvent cette histoire; il gémit d'avoir embarqué son ami sur un bâtiment qui n'a jamais reparu; mais, fataliste comme beaucoup de vieux officiers, il se résigne en disant : « Siméon rendit son âme à la mer, qui l'avait toujours possédée. »

Après de tels exemples, qu'il serait facile de multiplier, l'on ne saurait nier l'existence de cette nostalgie singulière à laquelle sont sujets quelques marins de corps et d'âme. Monomanes de profession pour qui la terre est un vaste cachot, la mer et le séjour à bord, la vie, la liberté.

Les jeunes gens seront, d'après la notoriété publique, considérés comme ayant l'âge requis et tenus de suivre la chance du numéro qui leur échoira au tirage, à moins qu'ils ne produisent avant ce tirage un extrait de naissance régulier, ou, à défaut, un document authentique.

Les jeunes gens omis sur les tableaux de recensement, par suite de fraudes ou de manœuvres frauduleuses, seront déférés aux tribunaux; ils pourront être punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et, en cas de condamnation, ils sont, après l'expiration de la peine, inscrits en tête de la liste de tirage, où les premiers numéros leur seront attribués de droit.

Les jeunes gens qui désireraient passer la visite du conseil de révision dans un autre département que celui où ils tireront au sort, doivent en faire la demande au fonctionnaire chargé de présider aux opérations de ce tirage.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1^{er} novembre 1861.

Le maire, député au Corps-Législatif,
LOUVET.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

VOCAL ET INSTRUMENTALE DE SAUMUR.

La Société Philharmonique de Saumur continuera d'être régie par les règlements et usages mis à exécution dans les deux dernières années (1859-1860 et 1860-1861).

En conséquence, la commission administrative nouvellement instituée pour l'année 1861-1862, a décidé, dans sa séance du 29 octobre dernier, qu'une liste de souscription serait présentée à domicile, du 1^{er} au 15 novembre.

On pourra également souscrire chez M. Cormery, secrétaire archiviste, 18, rue du Collège, à Saumur.

Saumur, le 31 octobre 1861.

Pour la commission administrative,
CORMERY.

Pour chronique locale et faits divers : P. CODET.

TAXE DE LA VIANDE.

Par arrêté du Maire de Saumur, du 1^{er} novembre 1861, le prix du kilogramme de viande 1^{re} qualité, est fixé comme il suit :

Bœuf	1 fr. 15 c.
Veau	1 35
Mouton	1 40

Les médecins de la Faculté de Paris, prescrivent avec un succès constant, les *Dragées de savonule de Copahu*, du docteur A. Lebel, rue de Saintonge, n° 68, à Paris, pour guérir en quelques jours les affections les plus invétérées. — Prix : 4 fr. la boîte. — Dépôt à Saumur, chez M. LEBRUN, pharmacien, seul dépositaire. (399)

Avis aux propriétaires de chevaux

Plus de feu ! 40 ans de succès !

Le liniment Roger-Michel d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écarts, mollettes, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Angers, M. Ménière, ph.; à Cholet, M. Bontems, ph. (6)

— Pardon, commandant, si je vous importune; dit Siméon en se retirant, j'avais compté sur votre ancienne bienveillance, mais...

— D'où vient ce langage? Doutes-tu de moi? s'écria d'Épinois, en allant brusquement à lui.

— Mais tu me repousses!

— Eh non! c'est toi qui te perds! Que veux-tu? parle! je le ferai.

Les deux marins échangèrent un serrement de main.

Quelques jours après, le capitaine de vaisseau conduisit en rade, à bord d'un petit navire, Siméon, revêtu de l'uniforme de chef de timonnerie. Un jeune officier qui conduisait le bâtiment le reçut à l'échelle.

— Je vous présente monsieur comme mon ami, dit d'Épinois; il est embarqué à votre bord pour la campagne; j'ai obtenu de l'autorité supérieure qu'il fasse le service d'officier.

Parmi les hommes de l'équipage, il s'en trouvait plusieurs qui avaient autrefois connu Meléze dans des positions moins subalternes.

— En voilà un qui nous arrive là, dit un vieux matelot, que j'ai relevé dans les temps, un peu mieux calé, lesté en doublons, transfilé en gourdes, gréé en prince; ce que c'est que nous.

— Comment? demanda un autre.

Inutile d'ajouter que nous venons de tenir compte de l'exception. Le renversement de nos derniers mots serait la règle et s'appliquerait à l'immense majorité des gens de mer. Le matelot pur sang, le vieux de la cale, marin de corps et d'âme aussi, non moins que Siméon Meléze ou qu'Yvon Nordet, à un adage digne d'être enregistré : « Quand je suis à terre, dit-il naïvement, il me semble que je suis au ciel!... »

Mais on se lasse de tout, même du paradis des matelots qui ne manquent pas d'avoir l'adage inverse du précédent, car quel est le dicton ou le proverbe que ne contredit point un autre proverbe ou dicton?

« La terre est le plancher des vaches; le pont d'un navire le plancher des hommes!... »

« La terre est le pays à la misère; à bord, on a toujours du pain sur la planche et un hamac entre deux crocs. »

Ces contradictions, loin d'être inconciliables, prouvent simplement que les marins, comme les autres hommes, jugent tour à tour les mêmes faits de deux points de vue opposés.

G. DE LA LANDELLE.

FIN.

Marché de Saumur du 2 Novembre.

Froment (hec. de 77 k.) 50 38	Huile de lin	52 —
2 ^e qualité, de 74 k.	Paille hors barrière	63 70
Seigle	Foin	80 26
Orge	Id.	80 26
Avoine (entrée)	Luzeine (les 750 k.)	62 25
Fèves	Graine de trèfle	50 —
Pois blancs	— de luzerne	50 —
— rouges	— de colza	50 —
— de lin	— de lin	29 —
Cire jaune (30 kil)	Amandes en coques	— —
Huile de noix ordin.	(l'hectolitre)	— —
— de chenevis	— cassées (30 k.)	— —

COURS DES VINS (4).

Coteaux de Saumur 1861	1 ^{re} qualité	220 à 240
Id.	2 ^e id.	150 à 180

(1) Prix du commerce.

Ordin., environs de Saumur, 1861, 1 ^{re} id.	100 à	»
Id.	2 ^e id.	90 à
Saint-Léger et environs 1861	1 ^{re} id.	100 à
Id.	2 ^e id.	90 à
Le Puy-N.-Dame et environs, 1861, 1 ^{re} id.	100 à	»
Id.	2 ^e id.	90 à
La Vienne, 1861	60 à	70

ROUGES.

Souzay et environs 1839	120 à 145
Champigny, 1838	1 ^{re} qualité 260 à
Id.	2 ^e id. 210 à
Id. 1859	1 ^{re} id. 210 à
Id.	2 ^e id. 140 à
Varrains, 1860	65 à
Id. 1859	120 à
Bourgueil, 1839	1 ^{re} qualité 150 à
Id.	2 ^e id. 140 à

Id. 1860	1 ^{re} id.	70 à
Id.	2 ^e id.	60 à
Restigny 1860	1 ^{re} qualité	60 à
Chinon, 1859	1 ^{re} qualité	150 à
Id.	2 ^e id.	100 à
Id. 1860	1 ^{re} id.	65 à
Id.	2 ^e id.	60 à

BOURSE DU 2 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 68 10.
4 1/2 p. 0/0 hausse 45 cent. — Fermé à 95 95.

BOURSE DU 4 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 68 15
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 95 70.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE OU A LOUER MAISON

Située rue du Temple, 19, Entièrement mise à neuf, fraîchement décorée, parquetée. Appartements nombreux et de disposition commode; cabinet de toilette avec lieux à l'anglaise. Porte cochère, cour, écurie. Pompe élévatoire, etc. S'adresser à M. le colonel RUAULT, y demeurant, ou à M. LAUMONIER, notaire. (556)

A VENDRE FABRIQUE de CIERGES et de BOUGIES

Sise à Tours, Parfaitement installée et achalandée. S'adresser à M. GUÉNAULT, huissier à Tours. (521)

A CEDER DE SUITE UNE PETITE AUBERGE

TRÈS-BIEN ACHALANDÉE, Située dans un des bons quartiers de Saumur. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER Présentement, UNE CHAMBRE

Rue du Marché Noir. S'adresser à M. GODET, imprimeur.

A LOUER MAISON

Rue Beaurepaire. S'adresser à M^{me} BOUCHET, même rue, n° 53. (522)

A LOUER DE SUITE MAISON

Avec Écurie et Remise, Située rue des Forges, n° 10, S'adresser à M. LEROUX, notaire.

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine, LE 1^{er} ET LE 2^e ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beaurepaire et d'Orléans, avec balcon régnant sur les deux rues. Les appartements du premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désirait. S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts. (110)

Le 20 octobre, un CHIEN COURANT, robe jaune, a été perdu sur la commune de Saint-Cyr ou sur celle de Brézé. Le ramener à M. DENIS, à Saint-Cyr. Il y aura récompense. (540)

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES. Pommade de la VEUVE FARNIER, DE BORDEAUX. Un siècle d'expériences favorables. La vente en est autorisée par décret impérial, et les contrefacteurs poursuivis. Dépôts: à Saumur, chez PERARE; à Angers, J. PERRAULT; à Chotel, BONTEMPS aîné et BONTEMPS jeune, pharmaciens. (54)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN AGE Cette Pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot: 5 f. — Composée par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — M^{re} à Paris, pour le gros, r. d'Enghien, 24. — Dép. dans toutes les villes. A Saumur, chez M. BAZZEAU, M. FISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (74)

SERVICE RÉGULIER DE PAQUEBOTS A VAPEUR

En correspondance avec le Chemin de fer d'Orléans. 1^o Entre LONDRES, St-NAZAIRE et LA ROCHELLE, direct. Départs de Londres les 5 et 18. Retour de St-Nazaire, via La Rochelle, les 11 et 24 de chaque mois. 2^o Entre LIVERPOOL, St-NAZAIRE et LA ROCHELLE, direct; prenant marchandises pour Dublin, Belfast, Cork, Glasgow, Bristol, etc. Départs de Liverpool les 1^{er} et 15. Retour de St-Nazaire, via La Rochelle, les 6 et 21 de chaque mois. Les départs de La Rochelle ont lieu deux jours seulement après celui de St-Nazaire. — Transit spécial pour toutes les parties du monde. S'adresser, pour rapports généraux, à MM. GAMBELL et LE BOUTILLIER, directeurs-armateurs, à LIVERPOOL. Et pour frets et passages: A MM. ROBERT HURREL, à LONDRES. AD. MOREAU et LE RAY fils, agents spéciaux des armateurs, à NANTES. ALPH. LANGUET, consignataire, à St-NAZAIRE. BONNEMORT et BECKER, consignataires, à LA ROCHELLE. Et dans toutes les gares du chemin de fer d'Orléans. (475)

Religion. L'AMI DU PEUPLE Travail. Famille. Propriété. JOURNAL DU DIMANCHE.

Les feuilles politiques présentent aujourd'hui le plus vif intérêt; tout le monde veut connaître les nouvelles; chacun a besoin d'un journal. L'AMI DU PEUPLE se recommande au public par l'abondance et le choix des matériaux qu'il donne. Son format est celui du MONITEUR UNIVERSEL, et il arrive le dimanche dans toutes les communes. Chaque numéro contient tous les événements politiques de la semaine; les Faits officiels; une Chronique départementale; des articles Variétés; des articles d'Agriculture; un Bulletin de commerce, très-complet; un Feuilleton; des Nouvelles diverses; en un mot tout ce qui peut contribuer à instruire et amuser le lecteur. DOUZE ANNÉES d'existence ont consacré le succès de ce journal. Le prix d'abonnement est de 8 fr. PAR AN pour toute la France; 4 fr. pour SIX MOIS. Il suffit en conséquence, pour s'abonner, d'envoyer, par lettre affranchie, un bon de poste de 8 fr. pour un an, ou de 4 fr. pour 6 mois, à l'adresse de M. le Directeur de l'Ami du Peuple, rue Saint-Laud, 83, à Angers (Maine-et-Loire). Un numéro d'essai sera envoyé à toute personne qui en fera la demande par Lettre affranchie.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

LA TOILETTE DE PARIS

JOURNAL DE MODES DE CINQ FRANCS PAR AN.

La Toilette de Paris ne coûte que 5 fr. pour l'année entière, et elle paraît deux fois par mois avec une belle gravure de Modes faite spécialement pour elle par le dessinateur et les graveurs des Modes parisiennes, le plus beau de tous les journaux de cette spécialité.

Tous les trois mois, la Toilette de Paris donne à ses abonnés un patron de grandeur naturelle et des modèles de broderies nouvelles.

Souvent, en outre de sa gravure de Modes, elle contient des dessins de lingerie, bonnets, chapeaux, etc.

Pour recevoir la Toilette de Paris depuis le 1^{er} décembre, il faut envoyer un bon de poste de 5 fr. 50 c. On la reçoit alors pendant 13 mois, du 1^{er} décembre 1860 à la fin de décembre 1861. Autrement, l'abonnement se fait pour un an (5 francs), et part du 1^{er} janvier.

Indépendamment des patrons donnés gratis par le journal, tout abonné qui désire un autre patron peut se le procurer en indiquant précisément ce qu'il désire, et en envoyant 1 fr. 25 c. Il reçoit alors, franc de port, le patron demandé. Ce patron est tout prêt à être monté.

Adresser un bon de poste à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère.